



Municipalité de Saint-Claude

295, Route de l'Église, Saint-Claude (QC) J0B 2N0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL OU COPIE DE RÉSOLUTION MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

Le 10 novembre 2025

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 10 novembre 2025 et à laquelle étaient présents ;

Présences : M. Jean Labrecque, Maire

M. Yves St-Hilaire, conseiller district 1
M. Marco Scrosati, conseiller district 2
M. Yves Gagnon, conseiller district 3
M. Marcel Laberge, conseiller district 6

Absents : Mme Nicole Caron, conseillère district 4
M. Yvon Therrien, conseiller district 5

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

La directrice générale et la greffière-trésorière, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote).

CONSTAT DE QUORUM

Le quorum du conseil ayant été constaté par le maire, la séance est déclarée ouverte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire, Jean Labrecque, souhaite la bienvenue à tous.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

10 NOVEMBRE 2025

1. Ordre du jour
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentation du nouveau conseil
4. Adoption du procès-verbal
5. Demande de développement Prodige : déneigement rue de l'Érablière
6. Période de questions
7. Incendie
 - a) Réparation camion autopompe
8. Voirie
 - a) Engagement-personne supplémentaire travaux publics
 - b) Achat lumières de rue
 - c) Débroussaillage
 - d) DéTECTEURS de gaz garage et caserne
 - e) Abri camion et rangement
 - f) Autorisation détenteur de carte de crédit
9. Loisirs et culture
 - a) Préposés à la patinoire
 - b) Date d'évènements 2026
10. Centre scolaire : consultation plan triennal
11. Demande de la continuité 4 semaines - gros rebuts à l'écocentre
12. MRC : Renouvellement entente urbanisme
13. MRC : déclaration en matière de transport collectif
14. Autorisation signature - contrat de location nouveaux locaux
15. Nouveau conseil – élection 2 novembre 2025

- a) Signataires compte bancaire
 - b) Formations pour élus
 - c) Désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités – accès à l'information
16. Date de la séance extraordinaire adoption budget 2026 : 1^{er} déc 2025
 17. Établissement d'un calendrier pour les séances 2026 du conseil
 18. Dépôt des états comparatifs au 31 octobre 2025
 19. Période de questions
 20. Comptes
 21. Correspondance
 22. Divers

2025-11-01 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves St-Hilaire, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que l'ordre du jour présenté soit adopté.

ADOPTION : 4 POUR 2 ABSENT

ASSERMENTATION DU NOUVEAU CONSEIL

La directrice générale invite tous les élus à signer le livre des procès-verbaux de la municipalité pour enregistrer le résultat des élections du 2 novembre 2025.

Tous exerceront leur fonction de membre du conseil conformément à la Loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des contribuables qui la composent.

2025-11-02 PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que les procès-verbaux du 2 octobre 2025 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 4 POUR 2 ABSENT

2025-11-03 DEMANDE DE DÉVELOPPEMENT PRODIGE INC. : DÉNEIGEMENT RUE DE L'ÉRABLIERE

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Steve Girard, Développement Prodigé inc. a fait une demande écrite en date du 3 novembre 2025 pour que l'entretien hivernal de la rue de l'Érablière privée soit effectué par la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Girard, Développement Prodigé inc. s'engage à compléter et à terminer la rue de +/- 500 mètres, de la rendre acceptable aux normes de construction et de fournir une acceptation des ouvrages par un ingénieur (plan et devis) avant la prise en charge de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier est en processus pour apporter les correctifs requis pour que la rue soit acceptable pour une cession à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité déclare l'intention d'acquérir la rue (résolution 2025-10-08);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Laberge, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu de procéder au déneigement de cette rue privée actuellement pour la prochaine saison hivernale 2025-2026 pour un montant forfaitaire de 1 000\$.

Que la rue devra être complétée et cédée avant le 31 aout 2026.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Différentes questions et commentaires de la part de l'assistance concernant;

- Les correctifs de la nouvelle rue de l'Érablière
- Le délai pour avoir les procès-verbaux en ligne sur le site

Puis le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

INCENDIE :

2025-11-04 RÉPARATION AUTO-POMPE

CONSIDÉRANT QUE l'autopompe nécessite des réparations à la suite d'un bris de la pompe et du système de mousse afin de maintenir son fonctionnement et la vie utile du camion incendie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mael Laberge, appuyé par le conseiller Yves St-Hilaire et résolu d'autoriser les réparations requises pour la pompe au cout de +/- 7 000\$ au garage JB Laroche Inc.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

VOIRIE:

2025-11-05 ENGAGEMENT POSTE - OUVRIERS DES TRAVAUX PUBLICS, POSTE OCCASIONNEL

CONSIDÉRANT QUE pour la période de déneigement, il peut s'avérer nécessaire, compte tenu des conditions climatiques, de se doter de remplaçants d'ouvrier des travaux publics remplaçant ;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été ouvert pour trouver une autre personne pour se joindre à l'équipe de préposés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de nommer les personnes suivantes au poste d'ouvriers des travaux publics, poste occasionnel ;

Nom	Taux horaire
Tomy Provencher	29\$
Raymond Roy	31\$

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

2025-11-06 ACHAT DE DEUX LUMIÈRES DE RUE

CONSIDÉRANT QUE les intersections rue Martel/ch. St-Pierre et rue Daniel/Gérard ne comportent pas de lumière de rue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves St-Hilaire, appuyé par le conseiller Marcel Laberge et résolu d'acheter deux luminaires de rue au DEL de Ligne électrique FJS et faire la demande d'installation à Hydro-Québec.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

2025-11-07 DÉBROUSSAILLAGE

CONSIDÉRANT QUE des branches et/ou des petits arbres doivent être coupés le long de certains chemins ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Laberge, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'engager les Débroussailleurs GSL Inc. pour couper les branches pour +/- 40 heures, 6 000\$.

QUE les secteurs ciblés et en fonction du budget sont rue Coté, Rang 7 (entre Goshen et 62, rang 7, Rang 8 (entre rue Côté et 38, rang 8).

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

2025-11-08 DÉTECTEUR DE GAZ GARAGE ET CASERNE

CONSIDÉRANT QU' il a absence de détecteur de monoxyde de carbone et d'oxydes d'azote permettant de contrôler la ventilation à la caserne et garage municipal pour la santé et sécurité des travailleurs;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable d'installer un détecteur de CO et de NOx industriel relié au système de ventilation et/ou élaborer une procédure à suivre en cas d'alarme du détecteur afin que les concentrations admissibles de ces gaz soient respectées en tout temps;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Laberge, appuyé par le conseiller Yves St-Hilaire et résolu de retenir les services de CDTEC Calibration inc. pour procéder à l'installation de détecteur de gaz au garage et à la caserne, la soumission 4244 au montant de 4 677\$ soit retenue.

ADOPTION : 4 POUR 2 ABSENT

2025-11-09 ABRI CAMION ET RANGEMENT

CONSIDÉRANT QU'il a lieu d'améliorer les installations au garage municipal afin d'abriter les camionnettes de service ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de construire un abri - toit au garage municipal pour un montant d'environ 2 000\$.

ADOPTION : 4 POUR 2 ABSENT

2025-11-10 CARTE DE CRÉDIT AFFAIRES POUR LA MUNICIPALITÉ – SERVICE DE VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

CONSIÉRANT QU'il est opportun de détenir une carte de crédit Visa Affaires Desjardins pour le département de voirie de la municipalité de Saint-Claude ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Laberge, appuyé par le conseiller Yves St-Hilaire et résolu que la municipalité de Saint-Claude autorise l'émission d'une carte de crédit Visa Affaires Desjardins d'une limite de 2 000\$ pour le département des travaux publics.

QUE l'émission de cette carte sera au nom de ;

Michael Caron, chef d'équipe des travaux publics

QUE la directrice générale, France Lavertu, est autorisée pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude à signer tous les documents requis.

ADOPTION : 4 POUR 2 ABSENT

LOISIRS ET CULTURE:

2025-11-11 POSTE PRÉPOSÉS A LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE les préposés à la patinoire, Monsieur Samuel Pilote désire reprendre le mandat de fabrication et entretien de la glace à la patinoire, saison 2025-2026, mais avec de l'aide ;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été ouvert pour trouver une autre personne pour se joindre à l'équipe de préposés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Laberge, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que les personnes suivantes soient embauchées comme préposés à la patinoire au salaire suivant en fonction de l'expérience ;

Nom	Poste	Taux horaire
Samuel Pilote	Préposé à la patinoire	22\$
Steve Morin	Préposé à la patinoire	20\$
Jacob Roy	Préposé à la patinoire	20\$

Qu'un horaire de travail doit être établi entre les candidats pour le bon fonctionnement et l'entretien de la patinoire.

ADOPTION : 4 POUR 2 ABSENT

2025-11-12 AUTORISATION DES ACTIVITÉS 2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est fier d'avoir en place des activités communautaires pour favoriser le mieux-être des familles et pour développer le sentiment d'appartenance;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal tient des évènements annuels depuis maintenant plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE l'intervenant en loisirs et en communication a mis en place des activités pour célébrer différents évènements familiaux et rassembleurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Laberge, appuyé par le conseiller Yves St-Hilaire est résolu d'autoriser les activités suivantes ainsi que d'allouer les budgets associés:

Activités-Événement	Date	Explications brèves	Montant estimé
Disco patin	Janvier Février	Disco avec lumières, musique et chocolat chaud vendredis soirs	650
Carnaval d'hiver	21 février	Jeux gonflables, tire, tour de calèche, concours de bûcheron, lancer du sapin, peinture sur neige, conférence sur les oiseaux de proie	5 000
Fête bénévole	Avril	Buffet, permis alcool, animation, cadeau Bénévole de l'année	1 300
Journée de l'arbre	16 mai	Distribution arbres, compost Collecte électroniques, pneus et autres	200
Fête du voisinage	6 juin	Soirée country, jeux gonflables, musique jeux pour enfants et autres	1 250
Fête foraine	29 août	Jeux gonflables, spectacle, marché artisans, mascottes, balle-molle et gala de lutte.	6 250
Halloween	31 oct.	Décoration citrouille Distribution de bonbons Film + heure du conte	1 150
Grande Marche Pierre Lavoie	17 octobre	Marche de 5km dans les rues autour du lac Boissonneault	250
Souper-bénéfice « bonheur en bouche »	17 octobre	Souper de canard, permis-achats déco, accessoires, orchestre	2 000
Party Noël employés	Décembre	Permis alcool, cadeau, jeux, animation	2 250
Chansonniers	Mois d'été	Soirée spectacle chansonnier	1 600
Noël et nouveau-nés	13 déc	Fête de Noël, spectacle, achats, marché de Noël	1 400
Projection de films	Été	Location de film, popcorn et autre	350
Activités autres		Achats et autres projets	350
Budget			24 000\$

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

2025-11-13 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES SOMMETS : DOSSIERS DE CONSULTATION - PLAN TRIENNIAL

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'établissement du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, le CENTRE DE SERVICE est actuellement en processus de consultation ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude fait partie des instances consultées à l'égard de ces dossiers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu

QUE la municipalité de Saint-Claude soit **en accord et accepte** le rapport du plan triennal des répartitions et destination des immeubles (école Notre-Dame du Sourire).

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

2025-11-14 DEMANDE DE LA CONTINUITÉ: GROS REBUTS À L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire poursuivre le projet des gros rebuts à l'écocentre soit la possibilité de diriger nos citoyens en 2026 à l'écocentre et avoir la facture de matières que ceux-ci iraient disposer durant une semaine, 4 fois par an. C'est un incitatif à la récupération et permet de faire connaitre l'écocentre aux citoyens.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Laberge, appuyé par le conseiller Yves St-Hilaire et résolu

Que le conseil municipal fait une demande de continuité du service de diriger nos citoyens en 2026 à l'écocentre et avoir la facture des matières que ceux-ci iraient disposer durant une semaine, 4 fois par an (mai, juillet, septembre, novembre).

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

2025-11-15 MRC : ENTENTE URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François offre une entente intermunicipale en matière de mise en œuvre du plan et des règlements d'urbanisme pour une période d'un an du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude a reçu une proposition pour la réalisation de la révision et/ou la réalisation de dossiers ponctuels et cartographiques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude désire participer à cette entente aux conditions suivantes :

- Ressource rédaction et support-conseil : taux horaire de 69 \$;
- Ressource cartographie et assistance technique : taux horaire de 49 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marcel Laberge et résolu que la municipalité de Saint-Claude adhère à l'entente inter municipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-dessus mentionnées ;

QUE la municipalité de Saint-Claude réserve un bloc de 30 heures pour les règlements d'urbanisme et les demandes ponctuelles et 10 heures de confection cartographique pour un montant approximatif de 3 000 \$ pour l'année 2026.

QUE la municipalité de Saint-Claude s'engage à payer que les heures faites seulement.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

2025-11-16 MRC = DÉCLARATION COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François a manifesté dans une correspondance du 23 octobre 2025 son intention de déclarer sa compétence en matière de transport collectif des personnes, incluant le transport en commun et transport adapté ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 678.0.2.3 la municipalité locale à l'égard de laquelle la MRC désire se déclarer compétence doit, transmettre des précisions concernant le fonctionnement actuel sur le transport collectif et adapté fournies par la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Laberge, appuyé par le conseiller Yves St-Hilaire et résolu que la municipalité de Saint-Claude informe la MRC du Val-Saint-François qu'elle n'a pas d'employés, de biens et d'équipements pour effectuer le transport collectif et adapté.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

2025-11-17 SIGNATAIRES - LOCATION NOUVEAUX LOCAUX

ATTENDU QUE les locataires souhaitent occuper un local appartenant à la

municipalité afin d'y exploiter un service de garde préscolaire éducatif au 567, rang 7 ;

ATTENDU QUE le locateur désire encadrer l'occupation des Lieux loués et convenir par écrit des conditions de location;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Macro Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu de louer deux locaux pour les occupations d'un service de garde, situé au 567, rang 7, Saint-Claude.

QUE le conseil autorise le Maire, Jean Labrecque, et la directrice générale, France Lavertu à conclure et à signer une entente relative à la location de ces locaux.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

NOUVEAU CONSEIL - ÉLECTION DU 2 NOVEMBRE 2025

2025-11-18 AUTORISATION BANCAIRE :

CONSIDÉRANT Qu'à la suite des élections municipales de novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de mettre à jour les données concernant les transactions bancaires auprès de la Caisse des Sources ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Laberge, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, France Lavertu, soit nommée comme administrateur principal au compte de la Caisse des Sources et au compte AccèsD Affaires, pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude.

QUE tous les chèques et ordres de paiement de la municipalité soient tirés au nom de la municipalité et signés conjointement du maire de Saint-Claude, Monsieur Jean Labrecque, et de la directrice générale - greffière-trésorière, Madame France Lavertu.

QUE le conseiller Yves Gagnon, soit mandaté et désigné pour la signature en remplacement occasionnel dû à une circonstance prévue ou imprévue pour contresigner les effets et les chèques payables par la municipalité et débités des comptes bancaires détenus par elle auprès d'une institution bancaire et que cette désignation sera valide tant que cette dernière détiendra sa charge d'élu municipale pour Saint-Claude.

QUE cette résolution soit communiquée à la Caisse des Sources et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit signifié pour retrait au folio 350100.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

2025-11-19 FORMATIONS OBLIGATOIRES POUR LES ELUS

Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marcel Laberge et résolu que tous les membres du conseil soient autorisés à assister ou à suivre les formations de la FQM obligatoires selon le gouvernement pour exercer leurs rôles d'élu.

La municipalité s'engage à défrayer les coûts reliés à ces formations (inscription, repas et déplacement) sur présentation de pièces justificatives, environ 6 000\$.

Le membre d'un conseil doit, dans les 30 jours suivant sa participation à une telle formation, déclarer celle-ci au greffier-trésorier de la municipalité qui en fait rapport au conseil.

ADOPTION : 4 POUR 2 ABSENT

2025-11-20 DESIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE ET DELEGATION DE RESPONSABILITES - ACCES A L'INFORMATION

CONSIDÉRANT QUE la plus haute autorité au sein de l'organisme, la Municipalité, le maire, est responsable de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels à moins de déléguer ses fonctions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves St-Hilaire et résolu

QUE le maire, Jean Labrecque, délégué toutes les fonctions reliées à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels à la directrice générale, greffière -trésorière, France Lavertu.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, France Lavertu, soit nommée comme personne désignée responsable de l'accès à l'information pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude.

QUE le formulaire de désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités soit complété en ce sens et transmis à la Commission d'accès à l'information.

ADOPTION : 4 POUR 2 ABSENT

DATE ADOPTION BUDGET 2026 – 1er décembre 2025

La date fixée pour l'adoption du budget 2026 est le 1er décembre 2025 à 19 h. Les membres du conseil sont convoqués conformément à la loi pour cette séance extraordinaire. Un avis public sera donné pour les citoyens.

2025-11-21 ÉTABLISSEMENT D'UN CALENDRIER POUR LES SÉANCES ORDINAIRES 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Laberge, appuyé par le conseiller Yves St-Hilaire et résolu

Que les réunions 2026 ont lieu à l'hôtel de ville de Saint-Claude, 295, 2^e étage, Route de l'Église à Saint-Claude [QC] JOB 2N0 à 20 h.

- Lundi 12 janvier
- Lundi 2 février
- Lundi 2 mars
- Lundi 13 avril (congé lundi paques)
- Lundi 4 mai
- Lundi 1 juin
- Lundi 6 juillet
- Lundi 10 août
- Lundi 14 septembre
- Lundi 5 octobre
- Lundi 2 novembre
- Lundi 7 décembre

QUE le conseil invite cordialement les citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

**DÉPÔT RAPPORT BUDGÉTAIRE (ÉTAT COMPARATIF)
(01-01-2025 AU 31-10-2025)**

La directrice générale dépose un rapport budgétaire (état comparatif) à tous les membres du conseil municipal au 31 octobre 2025.

Le tout est le début des étapes pour l'adoption du budget 2026.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Différentes questions et commentaires de la part de l'assistance concernant;

- Gros rebuts
- Remerciement pour les services à l'écocentre
- Trappe de castors et défaire hutte

Puis le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2025-11-22 LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste complète des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses ainsi que ceux déjà autorisés et payés par le règlement numéro 2018-314 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 202500867 à 202500993 pour un montant total de 140 327,97 \$.

Les paies du mois d'octobre 2025 pour un total 37 752,56\$.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

CORRESPONDANCE

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois d'octobre 2025.

DIVERS :

Aucun point

LEVÉE DE LA SÉANCE: est donnée par Monsieur Marco Scrosati et Monsieur Marcel Laberge.

HEURES: 20 heures 32 minutes.

Je soussigné, Jean Labrecque, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal soit l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

.....
Jean Labrecque
Maire

.....
France Lavertu
Directrice générale et
Greffière-trésorière